

7 juillet 2009



### 1. Offre public d'acquisition

Suite à l'annonce préalable du 30 janvier 2009, MMA VIE SA, Le Mans Cedex, France (**MMA**) a publié le 3 mars 2009 une offre publique d'acquisition (**l'Offre**) portant sur toutes les actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 1 chacune (**Actions Harwanne**) de Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières SA, Genève (**Harwanne**) détenues par le public. L'Offre a fait l'objet de deux amendements en date des 17 avril et 3 juin 2009.

### 2. Résultat intermédiaire définitif à l'issue de la durée de l'Offre

Au 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 16h00 HEC, soit à l'issue de la durée de l'Offre, 1'881'346 Actions Harwanne ont été présentées à l'acceptation de l'Offre. Ceci correspond à 3.55% de toutes les Actions Harwanne émises, respectivement 9.45% des 19'918'193 Actions Harwanne faisant l'objet de l'Offre.

En tenant compte des 33'081'807 Actions Harwanne déjà détenues par MMA au début de la durée de l'Offre et des 14'295'431 Actions Harwanne acquises par MMA en dehors de l'Offre, la participation de MMA s'élève ainsi à un total de 92.94% de toutes les Actions Harwanne émises.

### 3. Condition remplie

A l'issue de la durée de l'Offre, la condition de l'Offre est remplie.

MMA déclare par conséquent que l'Offre a abouti.

### 4. Délai supplémentaire d'acceptation, restrictions d'offre et exécution de l'Offre

Les actionnaires de Harwanne peuvent encore accepter l'Offre aux mêmes conditions pendant le délai supplémentaire d'acceptation de dix jours de bourse. Le délai supplémentaire d'acceptation courra du 8 juillet au 21 juillet 2009, 16h00 HEC.

## Résultat intermédiaire définitif

Offre publique d'acquisition de

**MMA VIE SA, Le Mans Cedex, France,**

portant sur toutes les Actions au porteur de

**Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières SA, Genève,**

d'une valeur nominale de CHF 1 chacune détenues par le public

Les restrictions d'offre telles que décrites dans le prospectus de l'Offre demeurent en vigueur.

L'exécution de l'Offre est prévue pour le 4 août 2009.

### 5. Annulation et décotation

Conformément aux termes du prospectus de l'Offre, MMA se réserve notamment le droit de décotter les Actions Harwanne de la SIX Swiss Exchange et d'exclure (squeeze-out) tous les actionnaires restants conformément aux dispositions légales en vigueur.

### Banque mandatée:



Private Banking  
Investment Banking  
Asset Management

Performance creates trust